

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Axiom 2018

Fonds Commun de Placement

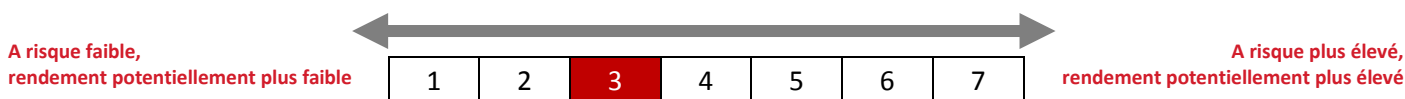
Part C - EUR - ISIN : FR0011464361

Société de Gestion : AXIOM Alternative Investments

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement de 5 ans, un rendement similaire ou supérieur, frais de gestion déduits, à une performance de 5%/an ;
- La politique d'investissement du FCP consiste à sélectionner tous types d'obligations ou de CDS d'échéance ou de date de call proche de décembre 2018 ;
- Seules les émissions de sociétés avec un long historique et une présence forte sur les marchés sont prises en considération ;
- Le FCP pourra avoir une exposition de 100% sur les CDS ;
- Les titres de créances négociables et obligations ayant une notation inférieure à B- chez Standard and Poors, B3 chez Moody's, B- chez Fitch Ratings, ou B Low chez DBRS (la meilleure des notations sera retenue) ou jugée comme telle par la société de gestion ou n'ayant pas de notation ne représenteront pas plus de 30% de l'actif net du fonds ;
- Cependant, la sélection des instruments de crédit repose également sur une analyse interne du risque de crédit et que la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation.
- Le FCP est en permanence exposé sur les marchés de
- taux des pays de l'OCDE ; plus particulièrement, sur les marchés de taux des pays de la zone euro, du
- Royaume-Uni, de la Suisse et des Etats-Unis. L'exposition sur chacun de ces marchés peut être de 100% ;
- Une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque résiduel existe ;
- La gestion est complètement discrétionnaire. Suivant les conditions de marché et les opportunités, des arbitrages sont effectués ;
- Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité allant de 0 à 6 ;
- La durée de placement recommandée est de 5 ans ;
- L'OPCVM capitalise ses revenus ;
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues à tout moment et centralisées le jour de valorisation, au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement ;
- Ce FCP a pour classification : obligations et autres titres de créances internationaux.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète l'exposition du FCP aux marchés obligataires internationaux avec une couverture de change et son exposition à des titres spéculatifs de maturité ou de date de call inférieure à décembre 2018 avec une tolérance d'un an.
- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FCP ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.
- Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**
- Risque crédit : L'investisseur s'expose aux défauts des obligations choisies dans le portefeuille. Ce risque pourra représenter jusqu'à 100% du portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

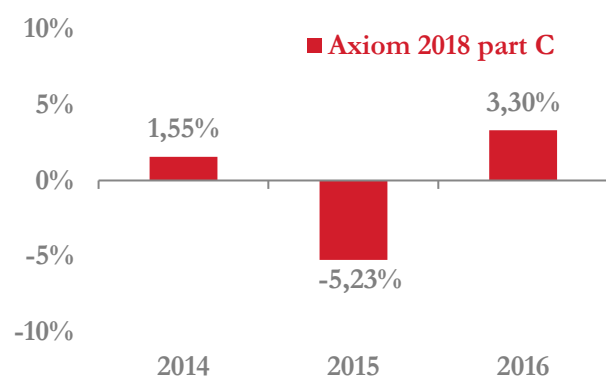
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement				
Frais d'entrée	Acquis au fonds	0% maximum	Non acquis au fonds	2% maximum
Frais de sortie	Acquis au fonds	0% maximum	Non acquis au fonds	2% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payez moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.				
Frais prélevés par l'OPVCM sur une année				
Frais courants		1,50 % TTC maximum par an*		
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances				
Commission de surperformance		10 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 5%/an		

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent ni les commissions de surperformance, ni les commissions de mouvement.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter au prospectus de ce FCP.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants et les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées. Les calculs de performance sont réalisés en Euro coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank SA – 1-3 Place Valhubert – 75013 PARIS
- Les souscriptions seront bloquées à partir du 30/12/2013. Cette période pourra être prorogée de 6 mois.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Axiom Alternative Investments – 39, av Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.axiom-ai.com
- La responsabilité d'Axiom Alternative Investments management ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCP.
- Des informations sur les autres catégories de parts peuvent également être obtenues auprès de : la société de gestion.
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet d'Axiom Alternative Investments www.axiom-ai.com. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Axiom Alternative Investments.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Axiom Alternative Investments est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2017